Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 13/06/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260601-2026_07_04-DE

COMMUNE DE TREMARGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1er JUIN 2026

Date de la convocation :
18 mai 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**8**
Votants	**9**

Secrétaire de séance :
Mme Agnès CASSIN

Le **lundi premier jour de juin deux mille vingt-six à vingt heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trémargat se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-France BERNARD, Maire, à la mairie de Trémargat.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-France BERNARD, M. Matthieu APRIOU, M. François JEGOU, Mme Malo COMBES, M. Yann LE POULLENNEC, Mme Dominika DOLENGIEWICZ, Mme Agnès CASSIN, M. Damien LOSEILLE, M. Dorig LE CRAS.

ETAIT REPRÉSENTÉ : Mme Malo COMBES (pouvoir à M. Damien LOSEILLE).

ETAIT ABSENT : Mme Gwennaëlle PORS, Mme Fairouz SAID

DÉLIBÉRATION N°2026_07_04
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH
DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;
Vu la délibération n°75.2026 en date du 30 avril 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Kreiz Breizh portant composition de la CLECT ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;

Considérant que par une délibération n° 75.2026 en date du 30 avril 2026, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant titulaire par commune et un représentant suppléant ;

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;

Madame la Maire, Marie-France BERNARD se propose en tant que représentante titulaire et désigne Monsieur Matthieu APRIOU, 1er Adjoint représentant suppléant de la commune au sein de la CLECT.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 13/06/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260601-2026_07_04-DE

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de représenter la Commune au sein de la CLECT de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh.
NOMME Mme Marie-France BERNARD, Maire, représentante titulaire de la commune à la CLECT.
NOMME M. Matthieu APRIOU, 1er Adjoint, représentant suppléant de la commune à la CLECT.

Le secrétaire de séance,	La présidente de séance,
Mme Agnès CASSIN	Marie-France BERNARD
Conseillère Municipale	Maire



